



## PAC eau-eau HORS SERVICE après désembouement

Par **BUBUKAT**, le **12/12/2020** à **09:46**

j'ai une PAC EAU-EAU BUDERUS Loganova (avec un puits) installée en décembre 2009 par un technicien désormais à la retraite (pour un coût de 15000 euros) Lors du désembouement des radiateurs réalisé LE 03/11/20 par un des 2 seuls spécialistes de ma région semble-t-il ma pompe est hors d'usage : destruction du compresseur;; fuites d'eau. PAC hors service. J'avais souscrits une assurance pour ce matériel. Mais fin des 10 ans. Le technicien du désembouement (qui aurait dû être effectué à l'installation) me dit que la PAC est usée prématurément car réglages mals faits. puis du côté du plombier chauffagiste qui a repris l'entreprise et qui était ouvrier à l'époque de l'installation de ma PAC : silence radio... Que dois-je faire ? quels recours ? la PAC est détruite après le passage du désembouement ? cette PAC était régulièrement en alarme mais malgré d'incessants appels de ma part, le chauffagiste n'est intervenu qu'au bout de quelques mois. (j'attends toujours un devis de sa part,) Est-il normal qu'une PAC qu'on m'a vendue pour durer une trentaine d'année soit HS après 11 ans. Je ne sais que faire, et suis dans l'impossibilité de régler une nouvelle pompe....

Par **Zénas Nomikos**, le **26/12/2020** à **16:14**

Bonjour,

je vous conseille de vous rendre dans les locaux de l'UFC QUE CHOISIR les plus proches de chez vous.

Par **youris**, le **26/12/2020** à **16:36**

bonjour,

les associations de consommateurs renseignent leurs adhérents.

je suppose que votre garantie n'est pas de 30 ans ?

si vous voulez mettre en cause un artisan, il vous faudra sans doute une expertise.

salutations